



DÉCISION

N°023/HAC/2026

Portant suspension temporaire du média « Bêta Média Labé »

LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2010/002/CNT du 22 juin 2010 relative à la liberté de la presse ;

Vu la Loi Organique L/2020/0010/AN du 3 juillet 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;

Vu le Code de déontologie du journaliste guinéen ;

Considérant que la publication des résultats provisoires et définitifs des élections relève de la compétence exclusive des organes électoraux légalement institués ;

Considérant que le média « Bêta Média », basé à Labé, a procédé à la diffusion de résultats non officiels d'une circonscription électorale de Pita;

Considérant que ces chiffres proviennent de sources non officielles ;

Considérant que la diffusion de fausses informations ou de résultats anticipés non validés menace gravement l'ordre public ;

Considérant que cet acte viole l'éthique journalistique, le Code de déontologie et les lois en vigueur en République de Guinée et les directives de la HAC relatives à la reproduction de résultats des élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré en sa séance plénière du 3 juin 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Le média « Bêta Média Labé » est suspendu de toute activité de diffusion. Cette mesure s'applique sur l'ensemble de ses canaux (radio, internet, réseaux sociaux).

Article 2 : La suspension est fixée pour une période de cinq (5) mois, prenant effet à compter de la signature de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

Fait à Conakry, le 3 juin 2026.

Pour la Haute Autorité de la Communication,

Le Président



BB

Boubacar Yacine Diallo

Ont siégé les Commissaires :

1. M. Fodé Bouya FOFANA
2. Mme Sarata DIALLO KEITA
3. M. Djelimory DIOUBATE
4. M. Amadou TOURE
5. Mme Fanta DOPAOGUI
6. Mme Mariama CAMARA
7. Mme Mariama NAITE
8. Mme Oumoul Khairy CHERIF